

N° 158

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 décembre 1982.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure.

Par M. Robert SCHWINT,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par Mme Eliane Provost, député, sous le numéro 1329.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Robert Schwint, sénateur, président ; Claude Evin, député, vice-président ; M. Robert Schwint, sénateur, et Mme Eliane Provost, député, rapporteurs.

Membres titulaires : M. Jean Chéricux, Mme Mario-Claude Beaudou, MM. André Bohl, Henri Collette, Jean Madelain, Pierre Louvot, sénateurs ; M. Jacques Becq, Mme Mario-France Lecuir, M. Francisque Perrut, Mmes Muguette Jacquaint, Hélène Missoffe, députés.

Membres suppléants : Mme Cécile Goldet, MM. Louis Souvet, Charles Bonifay, Jean Amelin, Louis Lazuech, Bernard Lemarié, Paul Robert, sénateurs ; MM. Louis Lareng, Louis Moulinet, Bernard Bardin, Jean-Hugues Colonna, Jean-Paul Fuchs, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, M. Etienne Pinte, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1273, 1277 et in-8° 281.

Sénat : 140, 146 (1982-1983).

Avortement. — Assurance maladie-maternité - Femmes - Remboursement - Code de la santé publique - Code de la sécurité sociale.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée, conformément à l'article 45 de la Constitution, de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure, s'est réunie le vendredi 17 décembre 1982 au Sénat.

Sous la présidence de M. Robert Schwint, président d'âge, elle a procédé à la désignation de son bureau.

Elle a élu président M. Robert Schwint, sénateur, et M. Claude Evin, député, vice-président.

M. Robert Schwint, sénateur, et Mme Eliane Provost, député, ont été nommés rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.

Après que Mme Eliane Provost eut indiqué les raisons qui avaient conduit l'Assemblée nationale à adopter le projet de loi, M. Robert Schwint a rappelé dans quelles conditions le Sénat avait été amené à opposer la question préalable à ce texte.

Après une intervention de M. Claude Evin, député, vice-président, M. Jean Chérioux a exposé les motifs pour lesquels il avait proposé à la commission des Affaires sociales du Sénat d'user de cette procédure et ainsi de repousser l'ensemble du projet.

La commission mixte paritaire a alors constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'aucun texte commun.